

ACTION PUBLIQUE SUR LES ANIMAUX

OBJECTIFS

- Déterminer les missions du maire concernant les animaux
- Établir les actions spécifiques de la Polynésie française et la nouvelle- Calédonie
- Analyser les politiques locales des collectivités concernant leurs actions pour les animaux

Public concerné : Élus, Collaborateurs et Agents publics

Formation en distanciel
Durée : 4h00

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Les pouvoirs de police du maire

- Gestion de la divagation des animaux malfaisants ou féroces
- L'enlèvement des cadavres d'animaux sur la voie publique (équarrissage)

Polynésie Française

- L'Alliance pour le respect et la protection des animaux de Polynésie

Nouvelle-Calédonie

- Contrôler les portées et les ventes
- Identifier et stériliser pour protéger
- Comment sensibiliser les générations futures ?

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Prérequis

- Aucun

Formateur

- 1 consultant spécialisé

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle adaptée à la formation en présentiel (INTER ou INTRA) ; visioconférence zoom en distanciel.
- Présentation académique de la formation
- Travaux pratiques : Quiz / QCM en distanciel ; étude de cas en présentiel.
- Délivrance d'un support de formation après la session

Les politiques locales des collectivités

- Action de protection des animaux
- Éducation au respect de l'animal
- Comment intégrer les d'animaux au service d'une politique (éco-pâturage pour une gestion écologique des terrains)

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille d'émarginements
- Évaluation de la formation en fin de session
- Remise d'un Certificat de réalisation de la formation
- Service Après-Formation LIBRA : possibilité à l'issue de la formation d'interroger le formateur via une adresse e-mail dédiée